

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 22 février 2016 à 20 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

La conseillère madame Nathalie Fillion, les conseillers messieurs André Dansereau, Luc Fortin, Gilles Lamoureux et Claude Ménard.

Est absente : Madame Michèle Tremblay.

Est aussi présent: Luc Forcier, directeur général.

053-2016 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire constate le quorum; l'assemblée est ouverte à 20 heures par un mot de bienvenue.

054-2016 REFINANCEMENT RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #383-2004, #426-2008, #429-2009, #428-2009 ET #450-2010

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Verchères accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 1^{er} mars 2016 au montant de 634 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 383-2004, 426-2008, 429-2009, 428-2009 et 450-2010. Ce billet est émis au prix de **100** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

73 400 \$	2.41 %	1^{er} mars 2017
75 500 \$	2.41 %	1^{er} mars 2018
77 200 \$	2.41 %	1^{er} mars 2019
79 100 \$	2.41 %	1^{er} mars 2020
329 000 \$	2.41 %	1^{er} mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adopté.

055-2016 REFINANCEMENT RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #383-2004, #426-2008, #429-2009, #428-2009 ET #450-2010

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Verchères souhaite emprunter par billet un montant total de 634 200 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
383-2004	27 700 \$
426-2008	95 600 \$
426-2008	201 700 \$
429-2009	22 100 \$
428-2009	122 200 \$
450-2010	59 000 \$
450-2010	105 900 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par monsieur Luc Fortin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 634 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 383-2004, 426-2008, 429-2009, 428-2009 et 450-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 1^{er} mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	73 400 \$
2018	75 500 \$
2019	77 200 \$
2020	79 100 \$
2021	81 200 \$(à payer en 2021)
2021	247 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Verchères émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 1^{er} mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 383-2004, 426-2008, 429-2009 et 450-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté.

056-2016 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

057-2016 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 03 la séance d'ajournement est levée sur la proposition de monsieur André Dansereau appuyé par monsieur Gilles Lamoureux.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.